

---

**RELATIONS**  
ENTRE  
**LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER**  
**AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**

---

QUATRIÈME PARTIE

---

**LES CONSULS LAZARISTES & LE CHEVALIER D'ARVIEUX**  
(1646-1688)

---

(Suite. — Voir le n° 165.)

---

Pendant ce temps, M. Barreau, remis en liberté par les Turcs, se trouvait dans un nouvel embarras. Il s'était vu contraint par le Pacha à rendre les négociants chrétiens solidaires de Picquet, et il avait dû les obliger à se cotiser, *au prorata* de l'importance de leur commerce. Cette mesure, imposée par les circonstances, n'excita d'abord aucune réclamation parmi eux ; mais, lorsque la saisie qui avait été opérée en France, par les ordres de Louis XIV, sur l'ancien Gouverneur du Bastion, permit de les indemniser en partie, la discorde éclata, et le Consul fut accusé de faire d'injustes répartitions. Les Français se plaignirent qu'il eût favorisé un certain Benedetto Abastago, qui, disaient-ils, n'avait point été taxé au sujet de la rupture du Bastion, et ne devait point être rem-

boursé, l'avanie qui lui avait été faite étant une affaire privée. Le commerce de Marseille donnait raison à ses marchands, et le Consul persistait à être d'un avis contraire. Ce fut pour lui une cause de longs ennuis et d'interminables discussions, dont nous retrouvons la trace dans les lettres suivantes (1) :

*Lettre de M. Barreau à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.*

Alger, le 5 août 1658.

« MESSIEURS,

» La présente est pour vous donner avis comme, sur  
 » le point que nous étions pour dépêcher la barque du  
 » Patron Lanfranc, le Bacha (2) m'a envoyé la lettre ci-  
 » incluse qu'il m'a commandé de vous adresser de sa  
 » part, par laquelle il désire être informé de l'état auquel  
 » se trouve un vaisseau, que certains marchans de cette  
 » ville ont vendu aux sieurs Ripert et Julien sous la cau-  
 » tion d'Antoine Rappiot, qui a fuy de ce pays et qu'on  
 » lui a rapporté se trouver dans Marseille, aussi bien  
 » que ledit vaisseau. Il vous plaira, Messieurs, de lui en  
 » donner réponse, tant pour sa satisfaction particulière,  
 » comme encore pour la sûreté du négoce, que pour la  
 » tranquillité de ceux qui sont obligés à demeurer dans  
 » ce pays. Je croy que ces raisons sont assez puissantes

---

(1) Parmi ces lettres, s'en trouve une du P. Philippe Le Vacher, frère de l'ancien Consul de Tunis, Vicaire Apostolique à Alger. Saint Vincent de Paul avait obtenu sa nomination à ce poste, espérant avec raison que cet homme sagace et ferme serait utile à la France et au Consul. Il resta à Alger jusqu'en juillet 1662.

(2) Cette lettre du Pacha ne se trouve pas dans les Archives de la Chambre de commerce de Marseille; elle a sans doute été envoyée à la Cour.

» pour vous y obliger. En mon particulier, je vous seray  
 » redevable de mon repos, que je souhaiterois n'être  
 » interrompu que pour l'exécution de tout ce qu'il vous  
 » plaira me commander, comme à celuy qui est parfai-  
 » tement, Messieurs, votre très humble et très obéissant  
 » serviteur. »

*Lettre de Philippe Le Vacher à MM. les Échevins et  
 Députés du commerce de la ville de Marseille.*

Alger, le 23 septembre 1659.

« MESSIEURS,

» L'accueil favorable et la bonne réception que m'ont  
 » faits les Turcs n'étant qu'un effet de votre recomman-  
 » dation, je me reprocherois continuellement mon in-  
 » gratitude, si je ne vous en remerciois.

» Je le fais donc par celle-cy autant que je le puis; au  
 » reste, je suis obligé de vous avertir, selon l'ordre que  
 » vous m'en avez donné, que j'ay appris ici des Turcs.  
 » Juifs, Mores, de Monsieur Constant et de quelques  
 » autres Chrétiens; je ne dis rien de Monsieur le Consul  
 » (qui, sans raisons, a été suspect à quelques-uns de  
 » votre place), que l'avanie disputée faite à Monsieur  
 » Benedicto est très véritable; mais on ignore combien  
 » elle lui a coûté.

» Monsieur Martin aurait mieux fait, ce me semble,  
 » pour son honneur, de se taire, que par envye soutenir  
 » effrontément devant vous une fausseté qui, préjudi-  
 » ciant à Monsieur Benedicto, tache encore et noircit un  
 » Consul et des témoins qui, sans lui faire tort, sont  
 » aussi honnêtes et entiers que lui; et puis, quel motif  
 » et raison aurait pu avoir, je vous supplie, Monsieur le  
 » Consul de dérober le bien desdits marchans pour le  
 » donner à Benedicto? Peut-être quelque inimitié qu'il a

» contre eux ; ces Messieurs vous la peuvent découvrir ;  
 » quoy donc ? sa malice ; hé ! pourquoy lui confient-ils  
 » tant de biens ? Ce ne peut être que le profit. Il est vray  
 » qu'il y a participé ; mais ce sont les fers, les chaînes  
 » et l'horreur d'une prison qui ont été son partage, pour  
 » le même fait de la rupture du Bastion. Je ne doute  
 » point, Messieurs, que ces vérités ne vous portent à  
 » imposer silence à ces langues empestées qui ne se  
 » portent et ne se plaisent qu'à empoisonner et à empes-  
 » ter les personnes les plus saintes et les plus incor-  
 » ruptibles. Je ne doute point d'ici que vous ne les  
 » croyez, puisqu'elles ne partent que d'une personne à  
 » laquelle vous pouvez ajouter autant de foy que je  
 » suis, avec affection, Messieurs, votre très humble et  
 » obéissant serviteur.

» Ph. LE VACHER,  
 » Prêtre indigne de la Mission,  
 » Vicaire Apostolique et général d'Alger. »

*Lettre de M. Barreau à MM. les Consuls et Gouver-  
 neurs de la ville de Marseille.*

Alger, le 23 septembre 1659.

« MESSIEURS,

» J'ay receu celle qu'il vous a plu m'écrire au sujet de  
 » l'avanye qui a été faicte au sieur Abastago en Alger, et  
 » qu'il a faict payer aux intéressés, dans son fondouk,  
 » par laquelle vous désirez savoir de moy si elle lui a  
 » été causée à l'occasion de la rupture du Bastion, ou  
 » bien si elle vient du faict particulier dudit Abastago ;  
 » sur quoy je vous supplie d'agréez que je vous dise,  
 » Messieurs, ingénument et sans passion, et comme  
 » une personne tout à faict désintéressée, que l'avanye  
 » dont il est question est très véritable et qu'elle ne lui

» est effectivement provenue que de la rupture dudit  
 » Bastion, quoy qu'on vous ait voulu dire au contraire ;  
 » et ce ne me seroit pas une chose fort difficile de vous  
 » le prouver, tant par la circonstance du temps auquel  
 » son bateau lui fut saisi, ses mariniers mis à terre,  
 » le sieur Constant et moy mis prisonniers, et que la  
 » Doane (1) dépescha deux frégates, l'une à Bône, l'autre  
 » à Collo, pour apporter en cette ville les sieurs Estrasse  
 » et Granger qui passoient sur la petite barque, que par  
 » l'arrestement de tous les François francs, du nombre  
 » desquels était celuy qui vous a voulu donner à entendre  
 » que ladite avanye est fausse ; qu'il ne me soit venu  
 » solliciter d'aller prier le Seigneur Calil, Boulouk-Bachi,  
 » pour lui obtenir son congé et aux autres François,  
 » outre que les lettres que la Doane et le Bacha vous  
 » ont écrit sur ce sujet, témoignent assez que tout ce  
 » qui nous est arrivé en cette ville n'a été qu'à l'occasion  
 » de la rupture dudit Bastion, aussi bien qu'audit Abas-  
 » tago : autrement quel sujet aurait eu la Doane de se  
 » porter dans ces extrémités ? Et qui l'auroit obligée de  
 » vous écrire que nous étions tous arrêtés, jusqu'à ce  
 » qu'on lui renvoyât les personnes que Picquet avait  
 » enlevées du Bastion ? Et pourquoy tant de lettres et de  
 » réponses qui ne parlent aucunement du faict particu-  
 » lier dudit Abastago ? Il y a de l'apparence, si cela était  
 » ainsi, qu'on en eût faict quelques plaintes. Mais, par  
 » tout ce qui s'est passé, on n'en saurait concevoir le  
 » moindre ombrage ; au reste, il est sorti d'Alger avec la  
 » licence de la Doane ; personne ne s'est opposé à sa  
 » sortie. Il n'y avoit que moy seul qui aurois eu sujet  
 » de l'arrêter, à l'occasion d'une somme de 622 piastres  
 » qu'il me devoit, laquelle, toutes fois, je me suis con-  
 » tenté de prendre à Marseille, le voyant dans l'impuis-  
 » sance de me pouvoir satisfaire, à cause de la dépense  
 » qu'il lui avoit convenu faire pour obtenir le relaxement

---

(1) Le Divan.

» de son vaisseau. De vous dire, Messieurs, les sommes  
» qu'il a payées pour cela, c'est ce que je ne puis sans  
» me rendre téméraire, d'autant que lorsque cette affaire  
» se négocioit, j'étais à la prison, où Benedetto Abastago  
» nous est venu voir souvent, pour prendre le conseil le  
» plus expédient pour ceux à qui l'affaire touchoit; mais  
» si vous faites réflexion qu'Alger est le lieu où les ava-  
» nyes sont plus fréquentes qu'en lieu du monde, il ne  
» sera pas beaucoup difficile de croire celle dont il est  
» question. Je n'en ay que trop d'expérience, vu que  
» depuis quinze ans que je suis en cette ville, j'en ay  
» souffert pour plus de dix mille écus. Celle qui m'a été  
» causée à l'occasion de la faillite de Rappiot ne m'est  
» encore que trop récente, aussi bien que les coups de  
» bâton que j'ay souffert, et Martin même, qui cause le  
» scrupule dans lequel vous êtes, ne peut pas dénier  
» qu'il ne soit sorti d'Alger qu'à l'occasion d'une avanye  
» qui lui fut faicte, dans laquelle on lui enleva trois ou  
» quatre barils d'eau-de-vie, dont il en a faict assez de  
» bruit. C'est une chose étrange que, pour nuire et pré-  
» judicier à autre, il se soit oublié de ses propres inté-  
» rêts, et porté jusqu'à cette extrémité de soutenir que  
» Abastago n'a rien payé. Hé! comment le peut-il assu-  
» rer? A-t-il été toujours attaché auprès de lui pour l'ob-  
» server? Et comment est-ce que cinq autres personnes  
» connues dans Marseille assurent le contraire comme  
» témoins oculaires? Si on n'ajoute pas foy à des per-  
» sonnes qui ont prêté le serment devant les personnes  
» establies pour rendre la justice à qui il appartiendra,  
» il n'y a plus de raison de les maintenir en cet employ  
» ni avoir aucune confiance en eux; depuis le temps que  
» j'exerce la charge de Consul en cette ville, je ne croy  
» pas que l'on aye révoqué en doute la moindre écriture  
» passée en notre Chancellerie, ayant toutes passées par  
» mes mains, et c'est ce qui m'afflige d'autant plus que  
» l'on veuille plutôt ajouter foy à la déposition d'une  
» personne particulière, envyeuse et jalouse du bien

» d'autrui, qu'à l'attestation que j'ay mise au bas de  
 » celle du sieur Abastago. J'espère de vos bontés, Mes-  
 » sieurs, que vous ne permettrez pas qu'il me soit fait  
 » un si sensible outrage; que sy bien je ne vous puis  
 » pas spécifier au vray la somme à quoy monte ladite  
 » avanye, cela n'empêche pas qu'il n'en ait payé une  
 » bien considérable, puisque nous savons de science  
 » certaine qu'il a débarqué plus de septante quintaux  
 » de cire de son vaisseau, et qu'aujourd'huy il a encore  
 » deux caisses de plumes engagées pour 1,200 piastres  
 » dont il en paye (ou celuy qui fait ses affaires) trois  
 » pour cent par mois de change.

» Je sais fort bien, et plusieurs autres avec moy, à qui  
 » cette somme a été distribuée. Mais l'état où (1) elles  
 » sont aujourd'huy me dispense de les divulguer, pour  
 » le risque que nous courons de tomber entre leurs  
 » mains. Je vous demande très humblement pardon de  
 » la prolixité de la présente, mais j'ay dû rendre ce  
 » témoignage à la vérité, pour m'acquitter de ce qu'il  
 » vous a plu savoir de moy, qui n'ay d'autres desseins  
 » quē d'en faire une particulière profession, avec autant  
 » de passion que je suis, Messieurs, votre très humble  
 » et très obéissant serviteur. »

*Lettre de M. Barreau à MM. les Consuls et Gouver-  
 neurs de la ville de Marseille.*

Alger (sans date).

« MESSIEURS,

» J'ay receu les lettres que vous avez adressées à l'Aga

---

(1) La révolution de 1659, dont nous allons parler tout à l'heure, était accomplie, et Baba-Khalil était au pouvoir. C'est à lui que M. Barreau fait allusion.

» et Doane de cette ville, ensemble celle qu'il vous a plu  
 » me faire l'honneur de m'écrire, à laquelle répondant,  
 » agréez, s'il vous plaît, que je vous dise, Messieurs,  
 » que j'ay rendu en mains propres de l'Aga lesdites let-  
 » tres, en la présence du Bacha et des vingt-quatre Aga-  
 » Bachis, qui en ont été fort satisfaists, et de ce que vous  
 » y témoignez le déplaisir que vous avez eu de l'action  
 » que François Picquet a commise en l'enlèvement qu'il  
 » a faict contre le droict des gens, des Turcs et Mores  
 » qui y étoient sous la foy du négoce, comme aussi des  
 » diligences que vous avez faictes pour le recouvrement  
 » de ceux qui ont été enlevés à Livourne, desquels vous  
 » leur faictes espérer le retour, aussi bien que de celuy  
 » que vous avez eu la bonté de renvoyer par avance (1).  
 » Ils le seront encore davantage, quand ils entendront  
 » la punition de ceux qui ont trempé en cette malheu-  
 » reuse action, qui a porté un si grand obstacle, tant au  
 » négoce de cette ville qu'à la liberté de tant de pauvres  
 » misérables qui gémissent sous le poids de leurs fers  
 » et des travaux qui sont presque insupportables.

» Quoyque votre lettre ait été de très grande efficacité  
 » pour le rétablissement de toutes choses, et qu'elle ait  
 » été comme le sceau qui les ait toutes perfectionnées,  
 » je vous diray toutes fois, Messieurs, que, dès aupara-  
 » vant de l'avoir reçue, déjà la Doane m'avait donné la  
 » licence de renvoyer les marchands françois francs qui  
 » avaient été arrestés à l'occasion de la rupture du Bas-  
 » tion, comme encore les esclaves rachetés, en payant  
 » les droits ordinaires des portes; par où vous voyez  
 » que la Doane a un pareil sentiment que vous. Je veux  
 » dire qu'ayant procédé à Marseille contre les complices  
 » en cette action, avant les plaintes de la Doane, ainsy  
 » elle a consenti à l'élargissement de tous les François

---

(1) Les Turcs et les Maures enlevés par Picquet avaient été rachetés par les soins de la France, et renvoyés à Alger, pour apaiser la juste émotion qu'avait causé cet attentat au droit des gens.

» arrêtés avant votre demande, de sorte que je ne vois  
 » plus d'apparence de défiance ni sujet de plaintes de  
 » part ni d'autre pour ce sujet. C'est pourquoy ceux qui  
 » auroient dessein de passer ici en cette ville, tant pour  
 » y négocier que pour racheter les esclaves, n'en doivent  
 » plus faire aucune difficulté, la Doane ayant trouvé bon  
 » de me concéder de nouvelles lettres que j'ay deman-  
 » dées pour ce sujet. C'est de quoy je vous supplie d'en  
 » faire donner avis où besoin sera, et que vous le juge-  
 » rez à propos, afin que le commerce se puisse rétablir  
 » comme auparavant. Tous les pauvres Chrétiens vous  
 » font cette demande par ma bouche.

» Je vous rends mille actions de grâce des sentiments  
 » que vous avez eu de mes souffrances passées et des  
 » témoignages que vous en avez rendus à la Doane.  
 » J'espère que ce sera le premier pas de ma tranquillité  
 » en cette ville, à laquelle je vous supplie de tout mon  
 » cœur de vouloir de temps en temps contribuer par un  
 » mot de recommandation de votre part. Le public ne  
 » vous en sera pas moins redevable que moy, qui fais  
 » gloire de prendre le titre glorieux de, Messieurs, votre  
 » très humble, très obéissant et obligé serviteur. »

*Lettre de M. Barreau à MM. les Consuls et Gouver-  
 neurs de la ville de Marseille.*

Alger, le 26 novembre 1659.

« MESSIEURS,

» J'ay receu avec tout le respect qui m'a été possible  
 » celle qu'il vous a plu m'écrire par le Révérend Père  
 » Héron (1), en vertu de laquelle je n'ay manqué lui

---

(1) Le P. Héron de Villefosse ; il a laissé la relation de son voyage :  
*Le miroir de la charité chrétienne*, Aix, 1663, in-12. *La Gazette de*

» rendre tous les services, non pas tels que je l'aurois  
 » bien désiré, mais au moins tels que le temps et le lieu  
 » me l'ont permis, ainsi que ledit Révérend Père vous  
 » pourra dire de vive voix. L'heureux succès de sa  
 » Rédemption vous fera connaître la sincérité du Sei-  
 » gneur Calil et de la Doane, qui lui ont rendu autant de  
 » protection et de civilités que vous vous en êtes promis  
 » sur la confiance que vous avez eu des lettres que je  
 » me suis donné l'honneur de vous écrire de leur part  
 » pour la liberté du commerce, dont vous avez eu les  
 » preuves. Et pour vous confirmer de plus en plus en  
 » cette bonne correspondance, ledit Seigneur Calil m'a  
 » ordonné de vous donner avis de la justice qu'il a exer-  
 » cée contre un capitaine et les principaux d'un vaisseau  
 » corsaire de cette ville, lequel ayant rencontré une bar-  
 » que qui retournoit de cette ville à Marseille, a eu la  
 » témérité d'entrer dedans et de traiter l'équipage et les  
 » passagers comme ennemis ; et sur la plainte que j'en  
 » fis audit Seigneur et à la Doane, a fait mettre ledit  
 » capitaine à la chaîne dans le château, et, au premier  
 » jour de Divan, lui a fait donner du baston, et aux  
 » Boulouks-Bachis, pour n'avoir pas empêché les mau-  
 » vois traitemens du Capitaine. Et de plus, m'ont  
 » fait rendre un capot qui fut pris sur ladite barque,  
 » et ayant fait instance de quelque argent que l'on dit  
 » avoir été pris, ne s'étant pas pu vérifier, on n'a pas  
 » passé plus avant. Cette sorte de satisfaction est une  
 » marque assez suffisante du bon désir qu'ils ont d'en-  
 » tretenir la liberté du commerce, dont plus de cent  
 » personnes qui passent sur ce vaisseau vous pourront  
 » donner les assurances ; à quoy je me remets, en vous  
 » protestant que je fais une particulière profession d'être,  
 » toute ma vie, de cœur et d'âme, avec sincérité, Mes-  
 » sieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. »

---

*France* rend compte de son retour et du rachat de captifs opéré par  
 lui (an 1660, p. 264).

Cependant une véritable révolution venait d'éclater à Alger. On a pu voir, dans le cours de cette histoire, combien l'autorité du Grand Seigneur y était peu respectée ; les Pachas qu'il y envoyait ne cherchaient même pas à se faire obéir, certains d'avance de l'inutilité de leurs efforts, et n'aspiraient qu'à s'enrichir, pour revenir, le plus tôt possible, à Constantinople. Par cette conduite, ils avaient perdu toute influence et toute considération. Sans cesse ballottés entre les exigences de la Taïffe, celles de la Milice ou de la populace, ils s'efforçaient de ménager tout le monde, tremblant sans cesse pour leurs têtes et pour leurs trésors, qu'ils cherchaient à accroître rapidement, et auxquels ils ne touchaient que pour acheter ceux qu'ils croyaient avoir à craindre. Tout le monde était mécontent d'eux : les Turcs de race n'étaient pas satisfaits du peu d'obéissance qu'on portait au Sultan ; les Reïs se voyaient à regret ravir le huitième de leurs parts de prises ; les Baldis se plaignaient de la diminution du commerce et de la disparition des étrangers dont le nombre se raréfiait de jour en jour devant les avanies et la mauvaise foi des Pachas ; les Janissaires, humiliés, se rappelaient le temps où ils étaient, de droit et de fait, les véritables souverains, et proposaient hautement de revenir aux anciennes coutumes. La crise était à sa période aiguë, quand la cupidité d'Ibrahim en détermina le dénouement.

Il venait de recevoir avis de son remplacement par Ali Pacha (1), et s'était empressé d'expédier deux cent mille piastres à Constantinople. Le fait n'avait rien d'inusité, et fût probablement passé inaperçu, si le trop cupide Ibrahim n'eût émis la singulière prétention de prélever la dîme sur l'argent que la Porte avait envoyé aux Reïs pour les décider à rejoindre la flotte ottomane, al-

---

(1) On ne sait pas au juste ce que devint Ali. Peut-être fut-il tué pendant l'émeute, ou se sauva-t-il en Turquie ; en tous cas, il disparut.

léguaient que, pendant qu'ils étaient en guerre, ils ne faisaient pas de *prises de commerce* et qu'il en résultait pour lui un dommage dont il était juste de lui tenir compte. Cela combla la mesure : il fut saisi, emprisonné, et menacé de mort. Le Boulouk-Bachi Khalil, qui s'était mis à la tête de l'émeute, réunit le Divan, et y fit solennellement prononcer la déchéance des Pachas, auxquels il fut permis de résider à Alger et d'y représenter le Sultan (1); mais on leur interdit de se mêler en quoi que ce fût du gouvernement, qui dut être réservé au Divan, présidé par l'Agha de la Milice. A proprement parler, ce n'était qu'un retour à l'ancienne Constitution de l'Odjeac, telle qu'elle avait été fondée, par les premiers Janissaires Turcs, après la soumission d'Alger à la Porte ; elle est très peu connue, et il est nécessaire d'en dire ici quelques mots.

Tout d'abord, la population ne comptait pas. Elle était régie sous l'axiome de l'ancien droit barbare : « *La personne et les biens du vaincu appartiennent au vainqueur.* » Il en résulte que tout ce qu'on lui laisse est pure générosité, et qu'elle est *taillable et corvéable à merci*. Seul, le vainqueur, le Turc, a tous les droits. C'est sur cette première base que les Ioldachs de 1520 avaient fondé la singulière *démocratie militaire* qui subsista jusqu'en 1830, non sans secousses, mais sans altération sensible.

Les Janissaires étaient tous égaux entre eux, quel que fût leur grade, qui ne donnait de pouvoir que *dans les rangs*, et qui ne s'acquerrait qu'à l'ancienneté. Ils pouvaient, à l'exclusion de tous autres, occuper toutes les charges et tous les emplois, dont leurs fils eux-mêmes, aussi bien que les Indigènes, étaient sévèrement exclus. Ils gouvernaient souverainement par les plus anciens

---

(1) Comme Alger ne tenait plus aucun compte des ordres du Sultan, et cela, depuis longtemps, on ne peut attribuer cette déférence qu'à un reste de respect religieux.

d'entre eux, qui se réunissaient à la fin de chaque *lune*, en une assemblée qui porta le nom de *Divan*; les décisions se prenaient à la majorité des voix; le Pacha lui-même, lorsqu'il y était admis, ne pouvait pas émettre de vote prépondérant. Dans les grandes occasions, tous les Janissaires se réunissaient en *Cour plénière*; on y votait par acclamation: c'était le *Grand Divan*, et il était interdit, sous peine de mort, de s'y introduire en armes. Les délibérations étaient transcrites sur des registres (1) qui étaient déposés au Trésor public.

Le Corps se recrutait en Turquie, et principalement dans l'Asie Mineure, dont les populations pauvres fournissaient un contingent inépuisable. La solde était faible; l'homme de recrue n'avait droit qu'à un pain de 20 onces par jour, et à 3 fr. 60 par mois; peu à peu, sa situation s'améliorait, et, au bout de cinq ans environ, il arrivait à la *haute paye* (*saksan*) de 0 fr. 50 par jour (2). C'était un *maximum*, et le grade n'y changeait rien. Il est vrai que le Ioldach pouvait compter sur des gratifications, lors du Beïram, de la nomination d'un nouveau Pacha, et dans quelques autres occasions extraordinaires. En outre, la vie matérielle ne lui coûtait pas cher; en temps de mahallah (3), il vivait sur l'Indigène, et, à Alger, bien hardi eût été le Maure ou le Juif qui eût osé refuser quelque chose à l'*illustre et magnifique seigneur*; tel était le titre dont se parait le *bœuf d'Anatolie* (4), le lendemain du jour où on avait tatoué sur sa main gauche le numéro de son Odjeac. Les huit plus anciens Janissaires étaient d'abord nommés *Solachis*, et

---

(1) Le célèbre orientaliste Venture de Paradis a vu ces registres; il en a traduit la partie relative à l'expédition de Charles-Quint (1541). Ils ont, sans doute, été soustraits ou détruits en 1830, au grand détriment des études algériennes.

(2) Exactement: 186 fr. 60 par an.

(3) Tournée pour le recouvrement de l'impôt.

(4) C'est sous ce sobriquet qu'était désigné le Turc de recrue, jusqu'au moment de son incorporation.

formaient la Garde d'Honneur du Pacha ; de là, ils devenaient *Peïs* (1), puis *Oukil hardjis* (2), *Odabachis* (3) et *Boulouk-Bachis* (4). Les vingt-quatre plus anciens *Boulouk-Bachis* étaient *Aghabachis*. Le plus ancien d'eux passait *Kiaya*, ou Commandant Supérieur ; après deux mois de ce pouvoir, il devenait *Agha*, ou Capitaine Général de la Milice, pendant deux autres mois ; après ce temps, il prenait le titre de Mansul-Agha (5), qu'il portait jusqu'à sa mort. Dès lors, il ne pouvait plus exercer de commandement, et vivait où il voulait, de sa haute paye ; mais il était de droit membre du Divan, et pouvait prétendre à toutes les charges civiles. En fait, le Gouvernement d'Alger se composait donc du Conseil des Mansul-Aghas, présidé par l'Agha de la Milice, et du Pacha, exerçant le pouvoir exécutif. Avant d'entrer en charge, celui-ci devait jurer devant le Divan de respecter les lois et coutumes, de veiller sur le Trésor public, et de faire bonne justice à tous. Tel avait été établi l'Odjeac par les anciens soldats Turcs sur la base d'une égalité absolue.

Mais, peu à peu, les Pachas envoyés par la Porte avaient cherché à usurper sur le pouvoir du Divan. Plusieurs d'entre eux avaient failli payer de leurs têtes cette tentative ; mais l'habileté de Kheïr-Ed-Din, d'Hassan-Pacha, de Sala-Reïs et d'Euldj-Ali, les immenses trésors dont ils disposaient, et surtout l'astuce avec laquelle ils avaient su profiter de la discorde des Reïs et des Janissaires, avaient insensiblement augmenté le pouvoir dont les successeurs de ces grands capitaines n'avaient su qu'abuser. La Révolution de 1659 ne fut donc qu'une revanche de la Milice contre la Taïffe des Reïs, et un retour aux errements du passé, avec cette modification

---

(1) Il n'y en avait que quatre. Ils commandaient aux Chaouchs.

(2) Officier de détail.

(3) Lieutenant.

(4) Capitaine.

(5) *Mansul* signifie *privé de sa charge*.

que l'Agha de la Milice remplaçait le Pacha au pouvoir exécutif.

Tout cela s'était passé avec plus d'ordre et moins de violences qu'on n'eût pu le supposer. Les résidents étrangers espéraient que leur sécurité y gagnerait, et que la piraterie venait de recevoir un coup mortel: ils se trompaient; elle était fatalement nécessaire à l'existence d'Alger; car tout État qui a une grosse armée à entretenir, et qui n'a ni commerce, ni industrie, ni agriculture, est forcé de vivre aux dépens de ses voisins. Mais M. Barreau était tout confiant, et rendait compte du mouvement en ces termes: « Ce mois de juin, la Doane, con-  
 » tinuant toujours dans les mêmes dispositions qu'elle  
 » a prises de maintenir la correspondance avec les païs  
 » étrangers, et particulièrement avec Marseille, s'étant  
 » faite informer, tant de ses propres sujets que de mar-  
 » chands chrétiens et autres, des raisons pourquoy son  
 » port semblait abandonné, aussy bien que le païs de sa  
 » domination, et luy aiant été représenté que la trop  
 » grande autorité qu'elle a laissé prendre aux Bachas  
 » qui viennent de la Porte du Grand Seigneur leur don-  
 » noit occasion de faire beaucoup d'extorsions et ava-  
 » nyes, c'est pour quoy elle se seroit résolue, pour le  
 » bien et avantage de tous, d'abolir entièrement cette  
 » autorité démesurée qu'elle s'étoit imposée, et, pour cet  
 » effet, auroit interdit et défendu à celuy qui est de pré-  
 » sent en charge de ne se mêler de quoy que ce soit, etc. »

En effet, le Divan avait reçu avec faveur les réclamations du commerce, s'était fait lire le cahier de leurs demandes, et avait accordé un nouveau tarif de douane et une diminution des droits, le tout inscrit au Registre des Délibérations. Cette accalmie ne dura pas longtemps. D'un côté, la Cour de France n'accorda aucune foi aux bonnes dispositions du Divan; le chevalier de Valbelle continua à harceler les Reïs, et le commandeur Paul à compléter ses armements; de l'autre, l'anarchie ne tarda pas à régner à Alger. Khalil, qui, en sa qualité de chef

de l'insurrection, s'était fait proclamer Agha, viola, le premier, la nouvelle Constitution, en cherchant à s'éterniser dans sa charge; les Mansul-Aghas le massacrèrent et lui donnèrent pour successeur Ramdan, qui vécut en paix avec la Milice, eut l'habileté de se faire proroger par elle, et donna à la Course un développement formidable.

Les provinces de l'Est étaient en pleine insurrection : le Bastion étant détruit, les Indigènes refusaient l'impôt (1), et la Kabylie, depuis l'embouchure du Sebaou jusqu'à Bougie, reconnaissait comme Émir indépendant Si Ahmed ben Ahmed, qui résidait à Tamgout.

Avant la mort de Khalil, le Consul s'était vu en butte à de nouvelles persécutions, dues aux prises faites sur les côtes de France et d'Espagne par les Chevaliers de Malte. Il était parvenu à apaiser la colère de l'Agha, et avait sollicité d'Ismaïl-Pacha, qui venait d'arriver à Alger, une lettre favorable au commerce; celui-ci l'avait donnée d'autant plus volontiers que, n'ayant aucun pouvoir, elle ne l'engageait absolument à rien. Nous reproduisons ici ces deux pièces :

*Lettre de M. Barreau à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.*

Alger, le 2 juin 1660.

« MESSIEURS,

» Il y a quelques jours qu'il court un bruit dans Alger que les vaisseaux de Monsieur le chevalier de Valbelle (2) ont pris celui du capitaine Benedetto Abas-

---

(1) Nous avons vu, dans les études précédentes, que le même fait se reproduisait infailliblement dans les mêmes circonstances.

(2) On lit dans la *Gazette de France*, sous la rubrique du 30 mars

» tago, allant à Livourne, dont le Seigneur Khalil, notre  
 » Gouverneur, ayant pris l'alarme, m'envoya aussitôt  
 » mander pour savoir ce qui en étoit; mais, comme il  
 » n'eut pas la satisfaction qu'il désiroit, il m'ordonna de  
 » vous écrire la lettre qui vous sera rendue, laquelle je  
 » ne luy ay pu refuser, pour être ici notre souverain, à  
 » laquelle, toutefois, je vous supplie de donner telle  
 » croyance que vous jugerez raisonnable, et vous de-  
 » mande excuse si je vous demande quelque chose en  
 » faveur dudit Benedetto qui ne soit pas en votre dispo-  
 » sition; vous protestant ne l'avoir fait que pour com-  
 » plaire audit Seigneur Khalil, à cause d'intérêts qu'il a  
 » sur le vaisseau dudit Benedetto, duquel, à présent, il  
 » court un autre bruit, que luy-même est allé à Ville-  
 » franche de son bon gré. Dans cette incertitude, j'ay  
 » pris la liberté de vous supplier, Messieurs, comme je  
 » fais très humblement, de me vouloir faire la grâce d'un  
 » mot d'avis, comme le tout se sera passé, afin que je  
 » puisse me mettre à couvert du trouble dont je suis me-  
 » nacé, ayant même déjà couru le bruit que l'on me met-  
 » toit prisonnier jusqu'à ce qu'on eût relaxé le vais-  
 » seau dudit Benedetto, ce qui apporteroit sans doute  
 » quelque préjudice au peu de négoce qu'il y a en cette  
 » ville, outre que quantité de pauvres esclaves trouve-  
 » roient leur liberté fort retardée. J'attends cette faveur  
 » de vos bontés, qui m'obligera à me dire avec passion,  
 » Messieurs, votre très humble et très obéissant servi-  
 » teur.

---

1660 : « Le 24 de ce mois, le vaisseau et la frégate du chevalier de  
 » Valbelle arrivèrent aux îles d'Hyères avec un Corsaire d'Alger,  
 » qu'ils avaient enlevé vers les îles de Majorque. Ils rapportèrent  
 » que les sieurs Saintot et Cyprien y étaient allés faire radouber  
 » leurs vaisseaux grandement endommagés d'un combat qu'ils avaient  
 » soutenu, huit heures durant, contre sept Corsaires de la même  
 » ville d'Alger, où plus de 400 Turcs étaient demeurés, et ledit  
 » Saintot aurait reçu une mousquetade au bras, etc. » (*Gazette de  
 France*, an 1660, p. 320).

» Si vous agréez de faire réponse à l'autre lettre, vous  
 » m'obligerez extrêmement, et contribuerez à notre re-  
 » pos et à l'entretien du négoce, étant certain que ledit  
 » Seigneur Khalil n'agira que suivant ce que vous lui  
 » pouvez écrire sur le faict dudit Benedetto. »

*Lettre d'Ismaïl-Pacha aux Consuls et Gouverneur de  
 la ville de Marseille.*

« MESSIEURS,

» Le grand désir que nous avons de rétablir doréna-  
 » vant la bonne intelligence que nous avons eue de tout  
 » temps avec vous, pour ce qui regarde le commerce,  
 » nous a fait prendre résolution de vous en donner des  
 » témoignages par la présente que nous avons bien  
 » voulu vous écrire, par laquelle nous vous assurons  
 » que tous les François en particulier, et quelques au-  
 » tres nations que ce soyent, qui auroient dessein de  
 » trafiquer avec nous, seront toujours les très bien ve-  
 » nus et receus dans les ports et places dépendants de  
 » notre domination, auxquels nous promettons par les  
 » présentes qu'il ne sera faict aucun déplaisir ni avanyes  
 » pour quelque cause et occasion que ce soit, ains au  
 » contraire toute aide, faveur et assistance, et, partant,  
 » qu'ils peuvent y venir en toute sûreté, soit pour le né-  
 » goce, soit pour la traicte des esclaves, et qu'il leur  
 » sera gardé une foy inviolable, ainsi que nous ordon-  
 » nons à ceux qui sont établis par nous aux comman-  
 » dements desdites places, et pour assurance de ce, nous  
 » avons mis et posé sur les présentes nos sceaux ac-  
 » coutumés (1). »

« Nous, Jean Barreau, Consul pour la Nation Fran-  
 » çaise au Consulat de cette ville d'Alger et côtes de

---

(1) Cette pièce est, en effet, timbrée du sceau du Pacha.

» Barbarie, certifions et attestons la traduction ci-dessus  
 » être conforme à son original.

» En foy de ce, nous sommes soussignés.

» Faict en Alger, le neuvième jour du mois de février  
 » mil six cent soixante-un.

» *Signé* : BARREAU, Consul. »

Ce fut le dernier acte consulaire de M. Barreau. Saint Vincent de Paul était mort, le 27 septembre 1660; dès 1658, il avait désigné, comme Consul futur d'Alger, le F. Dubourdieu (1), qui y fut envoyé par M. Alméras, son successeur. Celui-ci y arriva en 1661, juste à temps pour assister au meurtre de Ramdan, qui fut remplacé par Chaban-Agha (2).

La Course continuait avec acharnement. Marseille estimait ses pertes à plus de quatorze cent mille écus (3); les croisières du duc de Merceœur et du commandeur Paul n'y faisaient rien : les Reïs avaient pris l'habitude de ne plus naviguer qu'en escadre. L'amiral anglais se voyait refuser, à Alger et à Tunis, la liberté de ses concitoyens, dont on lui demandait cent rixdales par tête (4). Livourne faisait savoir que la dernière saison coûtait à

(1) Jean-Armand Dubourdieu, né à Garos (Landes), entré dans la Congrégation en 1644.

(2) D'après le *Miroir de la Charité Chrétienne* (déjà cité), Ramdan fut assassiné, le jour de la saint Laurent (10 août) 1661; son successeur fut Chaban-Aga, renégat portugais, homme prudent, mais suivant la chair. D'Aranda raconte que Ramdan fut tué, avec 28 de ses partisans, pour avoir voulu s'adjuger une part de prise trop forte : les cadavres furent jetés aux chiens. La Milice fit ensuite sortir de prison et élut l'ancien Pacha Ibrahim, dont le premier acte fut de vouloir faire égorger Chaban, qui le fit maçonner entre quatre murs. (*Relation*, déj. cit., p. 155.)

(3) *Gazette de France*, 1661, p. 56.

(4) Edward Montague, premier Comte de Sandwich. (Voir la *Gazette*, 1661, p. 265, et la *Relation* de d'Aranda, p. 157.)

l'Italie plus de deux millions de livres et cinq cents hommes pris par les Algériens (1). Le duc de Tursi, Grimani, Ruyter, le marquis de Créqui, le commandeur Paul tenaient la mer, et faisaient tous leurs efforts pour arrêter les progrès du mal. Le chevalier de Valbelle débarquait à l'improviste, et enlevait cinq cents hommes, qui allaient grossir la chiourme de Malte (2). Le comte de Verüe s'embarquait hardiment dans une petite crique voisine d'Alger, et s'emparait, à la pointe du jour, d'un navire sur lequel il trouvait *quatre gentilshommes Maures et le neveu du Pacha, dont on lui offrait 25,000 rixdales de rançon* (3). A la suite de cet événement, les Algériens construisaient les bordjs Ras-Tafoural et Mers-ed-Debban. La flotte anglaise et l'escadre de Gènes croisaient dans les mers Barbaresques, commandées par Montague et Centurione. Tout cela ne semblait pas intimider les Reïs, dont l'escadre, forte de trente vaisseaux, amarinaient, pendant l'automne de 1661, douze bâtiments anglais, neuf hollandais, et douze français ou italiens (4). Après le meurtre de Ramdan, le Divan avait décidé *qu'on ne ferait plus de traités avec les Chrétiens*; mais, tout en faisant cette bravade, il demandait du secours à la Porte, voyant toute l'Europe en armes contre lui (5). Le duc de Beaufort, pendant le printemps de 1662, enlevait une vingtaine de vaisseaux corsaires; au même moment, de violentes tempêtes et des tremblements de terre détruisaient le môle (6); onze vaisseaux et neuf prises coulaient bas dans le port. Ruyter profitait de l'émotion causée par cet événement, pour obtenir une trêve de huit mois (7). Sur ces entrefaites, la

(1) *Gazette de France*, 1661, p. 447.

(2) — — — p. 56.

(3) — — — p. 1153.

(4) — — — 1662, p. 62, 245, 254.

(5) — — — p. 393.

(6) — — — p.

(7) — — — p. 502, 504.

flotte anglaise, commandée par Montague, comte de Sandwich, parut devant les côtes d'Afrique, où elle canonna, le 1<sup>er</sup> et le 2 avril, la ville de Bougie, après avoir pris quatre vaisseaux en trois jours. De là, elle donna la chasse à l'escadre des Reïs, qu'une tempête violente déroba à son attaque; elle manœuvrait cependant de façon à l'acculer à la rade d'Alger, qu'elle savait occupée par Ruyter, mais ignorant que celui-ci venait de traiter avec le Divan. Aussi, la surprise des Anglais fut-elle égale à leur colère, quand ils virent les Reïs défilier impunément sous le canon des Hollandais et entrer dans leur port (1). Cet avortement d'une expédition bien commencée porta Montague à conclure avec les États Barbaresques une paix peu avantageuse pour son pays; M. de la Guette, dans une lettre adressée à Colbert, le 29 septembre 1662, la qualifie d'*assez honteuse*.

Au mois d'octobre, les esclaves chrétiens, d'accord avec les Berranis, tentèrent une révolte à main armée; ils furent trahis et durement châtiés: un Dominicain, *qui devait les introduire dans la citadelle*, fut empisé vif, après avoir été torturé, sans avoir voulu nommer ses complices (2).

Cependant, la France s'était décidée à occuper une position sur la côte, pour en faire une place d'armes contre la piraterie, et, dès 1661, Le Tellier (3) avait envoyé en secret le chevalier de Clerville, ingénieur distingué, en le chargeant de reconnaître l'endroit le plus favorable à une installation. Le 22 juin 1662, le Chevalier adressait à Colbert un rapport, dans lequel il recommandait Stora, comme lieu de débarquement (4). Au printemps de 1663, le commandeur Paul commença les opérations par une brillante croisière, qui coûta une vingtaine de

(1) *Gazette de France*, 1662, p. 597.

(2) — — — p. 1202.

(3) *Relation* adressée, le 8 octobre 1664, à M. le ch. de Vendôme.

(4) — — — — —

navires aux corsaires; mais il ne put réussir à débarquer à Collo, à cause de la prudence exagérée de l'un de ses capitaines, M. de Fricambault; les mauvais temps survinrent, et il dut rejoindre l'escadre du duc de Beaufort. Celui-ci mouilla, le 2 août, devant Stora, où il put faire de l'eau et des vivres frais sans être inquiété par les Kabyles; de là, il se dirigea, en faisant quelques prises, sur Dellys et sur Alger, dont il voulait incendier la flotte dans le port. Ses pilotes, soit par ignorance, soit par trahison, prirent trop au large, faillirent perdre deux vaisseaux, et la flotte, qui eût dû être en position, devant le môle, au milieu de la nuit, se trouva, le matin, à deux lieues à l'ouest de la ville. Elle fut signalée, et la surprise fut ainsi manquée. L'amiral se retira, après avoir poursuivi, à demi-portée de canon des forts, un vaisseau qui était venu le reconnaître; il en prit cinq autres, en allant à Ivica, où une tempête le força de se réfugier.

Une peste terrible ravageait la Régence et gagna la ville et la banlieue de Toulon; elle fit périr, à Alger seulement, plus de dix mille esclaves chrétiens et un grand nombre d'habitants (1). Les Hollandais et les Anglais, sous les ordres de Corneille Tromp et de l'amiral Lawson, protégeaient le commerce de leurs nationaux; par représailles, le Divan fit charger de chaînes le consul anglais Winter, en lui réclamant un million d'écus d'or d'indemnité pour les prises faites par Lawson (2).

Le Conseil Royal avait décidé l'occupation de Gigelli, et les préparatifs avaient été faits pendant le printemps de 1664. Le 19 juillet, le duc de Beaufort paraissait devant la côte de Barbarie, avec soixante bâtiments, dont seize vaisseaux de guerre, douze navires, vingt-neuf barques de transport, et un brûlot; l'armée de débarquement était d'environ sept mille hommes, sous les ordres du comte de Gadagne. Le 21, la flotte mouilla

---

(1) *Gazette de France*, 1663, p. 439, 559, 737.

(2) — — p. 1274, — et 1664, p. 649.

devant Bougie, et il fut, un instant, question de s'emparer de cette ville, qui se trouvait complètement dépourvue de défenseurs. C'était ce qu'il y avait de mieux à faire, à tous les points de vue, et l'on ne peut pas comprendre que les Chefs de l'armée aient cédé à l'opposition du chevalier de Clerville, qui fut le mauvais génie de l'expédition, depuis le commencement jusqu'à la fin. Le 22 au matin, on jeta l'ancre devant Gigelli, dont on reconnut les abords; le lendemain, le débarquement fut effectué, et la ville prise après un combat assez vif. Dès le surlendemain, les Kabyles attaquèrent le camp, et les deux mois suivants s'écoulèrent en escarmouches journalières. Pendant ce temps, les Turcs sortaient d'Alger et faisaient demander le passage aux Indigènes. Ceux-ci, flottant entre la répulsion que leur inspirait le Chrétien et la haine séculaire qu'ils nourrissaient contre l'*Adjem* (1), étaient fort hésitants, et le Général eût pu, avec un peu plus de diplomatie, les faire pencher en sa faveur. Mais le désordre le plus complet régnait dans le commandement de l'armée; on ne faisait rien d'utile, et le temps s'écoulait en stériles discussions et en vaines querelles. Le mal venait de Versailles, où les pouvoirs de chacun n'avaient pas été bien définis: Gadagne se considérait comme le maître absolu des opérations de terre, et, n'osant pourtant pas s'opposer ouvertement au duc de Beaufort, traduisait son dépit par le silence et l'abstention; le Maréchal du camp, La Guillottière, donnait ses ordres comme s'il n'avait pas eu de chef; enfin, Clerville, véritable fauteur de toute cette anarchie, intriguait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, dépensant à cette funeste besogne le temps qu'il aurait dû employer à fortifier le camp. Ce personnage, qui avait été adjoint à l'expédition en qualité d'ingénieur en chef, et très probablement chargé d'une sorte de surveillance occulte,

---

(1) Surnom donné aux Turcs par les Indigènes. *Adjem*, signifie : celui qui ne parle pas l'arabe (Walsin Esterhazy).

espérait obtenir la concession des comptoirs de Stora et de Collo, où il voyait la source d'une immense fortune; il avait fait partager ses rêves à M. de la Guillotière, et il l'entraîna dans l'opposition qu'il fit à toutes les mesures qui eussent sauvé la situation. Il avait déjà, en interprétant à sa façon les ordres royaux, empêché la descente à Bougie, que *Gadagne offrait de prendre en huit heures* (1); il avait négligé à dessein d'assurer les lignes, s'opposant même à ce que les autres officiers y fissent travailler, si bien que, le jour de l'attaque suprême des Turcs, plus de trois mois après le débarquement, les soldats n'étaient pas encore couverts à hauteur de poitrine, et que les vingt premiers coups de canon de l'ennemi détruisirent les ouvrages, ébauchés à peine (2). Enfin, après avoir répété cent fois que les retranchements étaient inutiles et que *les lavandières de l'armée suffiraient à défendre le camp*, il fut le premier à donner l'exemple de la démoralisation et à conseiller la retraite sans combat. Tout cela semble prémédité par lui, et l'on peut croire qu'il désirait voir échouer la tentative de Gigelli, dans l'espoir qu'elle serait reprise sur un des points où il espérait s'enrichir.

Cependant, les Turcs avaient obtenu le passage. Quelques présents aux principaux chefs, les prédications du marabout Sidi Mahmoud, sans doute chèrement achetées, la profanation d'un cimetière dont les matériaux servirent à la construction d'un petit fortin, amenèrent ce résultat. Les Janissaires arrivèrent, le 1<sup>er</sup> octobre, et, après quelques tiraileries, attaquèrent, le 5, à quatre heures du matin. L'action dura cinq heures et fut très chaude; elle se termina par la retraite des Algériens, qui eurent 700 hommes tués ou hors de combat; les Kabyles se moquèrent d'eux, et projetèrent même un instant d'aller piller leurs tentes. Le Duc, qui ne s'était pas épargné

---

(1) Voir le *Recueil historique* (Cologne, 1666, in-16), p. 26 et suiv.

(2) — (Rapport de M. de Castellan).

dans le combat, fut blessé à la jambe. On lui a reproché de n'avoir pas profité de ce précieux succès pour pousser à fond une attaque dont la réussite eût été la ruine complète de l'ennemi que les Indigènes eussent exterminé sans pitié; mais l'état des troupes rendait cette opération impossible. Elles étaient dans le dénûment le plus complet : pas de vivres, pas de bois, souvent pas d'eau. Les vêtements manquaient, aussi bien que les munitions; la fièvre et la dyssenterie exerçaient leurs ravages. On attendait des secours de France; ils arrivèrent, le 22 octobre, conduits par le marquis de Martel, qui amenait avec lui M. de Castellan, chargé par le Roi d'apaiser les différends. En même temps, Beaufort recevait l'ordre de laisser à Gadagne le commandement des troupes de terre, et de reprendre celui de la croisière. Avant de s'éloigner, il proposa de diriger une attaque générale sur les Turcs, qui construisaient leurs batteries. C'était la seule chose qu'il y eût à faire; l'influence funeste de Clerville se fit encore sentir, et le Conseil de guerre refusa. Cinq jours après, Beaufort s'embarqua et fut croiser dans l'Est. Le 29, les batteries algériennes se démasquèrent; le 30, les ouvrages imparfaits des lignes françaises étaient complètement rasés; les troupes, se voyant entourées, exposées à un feu auquel elles ne pouvaient pas répondre, se démoralisèrent en quelques heures; *les soldats disaient tout haut qu'ils allaient se faire Turcs*; il fallut se décider à la retraite, malgré le Général qui tenait bon avec quelques braves, à l'endroit le plus dangereux, et voulait mourir là. Le mouvement commença, le 31 au soir, sous le feu de l'ennemi, et se changea en une honteuse débandade. Les canons, les bagages, les malades et les blessés furent abandonnés. On perdit quatorze cents hommes. L'attaque demandée, le 23, par le duc de Beaufort n'eût pas coûté la moitié de cela, quand même elle n'eût pas réussi.

Cette victoire enfla l'orgueil des Turcs et rendit fort difficile la position du consul Dubourdieu, qui fut mal-

traité et mis à la chaîne. Au bout de quelques jours, on le laissa libre; mais tous les Chrétiens étaient insultés dans les rues d'Alger, même par les enfants, qui les poursuivaient au cri de : « Gigeri ! Gigeri ! » en faisant le geste de couper une tête (1).

La croisière anglo-hollandaise était rompue, et les Anglais se montraient indignés de la conduite de Ruyter, qui avait profité du moment où on le croyait occupé dans la Méditerranée, pour aller s'emparer du Cap-Vert et de la Gorée (2).

Le 17 février 1665, Beaufort sortit de Toulon avec ses vaisseaux, atteignit la flotte des Reïs, et la força de se réfugier sous le canon de La Goulette, où il la poursuivit bravement, lui prit ou brûla trois vaisseaux (3), et le 2 et le 27 mai, vint canonner le môle d'Alger, qui n'osa pas lui répondre. Le 24 août, il attaqua de nouveau les corsaires, devant Cherchell, leur brûla deux vaisseaux, en prit trois, avec 113 pièces de canon et les pavillons amiraux, qui furent portés à Notre-Dame (4).

La peste régnait toujours à Alger, où la Milice venait de se révolter et de massacrer Chaban, qui fut remplacé par Ali-Agha. Celui-ci était bien disposé pour la France, et Dubourdieu fit savoir à la Cour qu'il serait facile de traiter et de se faire rendre les prisonniers de 1664. M. Trubert, gentilhomme ordinaire du Roi et Commissaire Général des armées navales, reçut l'ordre de s'occuper de cette affaire. Les voies avaient été préparées par le Consul, et le traité fut signé le 17 mai 1666. Il y fut stipulé que chacune des deux nations donnerait des laissez-passer aux navires de l'autre, afin qu'ils ne pussent être traités en ennemis; que la visite des bâtiments à la mer

---

(1) Lettre du captif Legrain. (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. I, p. 245 et suiv.).

(2) *Gazette de France*, 1665, p. 66.

(3) — — p. 389-404.

(4) — — p. 1042.

ne pourrait se faire qu'au moyen d'une barque ; enfin, le Divan acceptait la franchise du pavillon, si longtemps contestée, et la prééminence du Consul de France sur ceux des autres nations. Onze cent vingt-sept captifs furent rendus, en deux fois, à l'Envoyé du Roi, qui les rapatria. Les Anglais avaient cherché, par tous les moyens possibles, à faire échouer les négociations (1), et avaient été jusqu'à offrir trente vaisseaux pour la défense des Algériens, s'ils voulaient rompre la paix (2). En même temps, le Bastion fut réoccupé, et la charge en fut donnée à Jacques Arnaud, qui venait de prendre une part très utile aux derniers arrangements, et que Colbert jugeait : « *homme de beaucoup d'esprit, de pénétration et de droiture.* »

Néanmoins, il était impossible de faire perdre en un jour aux Reïs leurs habitudes invétérées de piraterie ; il se commettait, chaque jour, quelque infraction que le Consul s'efforçait de faire réparer, apportant à cet effet beaucoup de patience et de fermeté ; mais, par la force même des choses, il n'obtenait, la plupart du temps, qu'un résultat négatif, ainsi que nous l'apprennent les lettres suivantes :

*A MM. Bourelly et Dupont, Consuls et Intendants du Commerce de Marseille.*

Alger, le 25 mai 1666.

« MESSIEURS,

» Le seul désir de contribuer au soulagement des pauvres Chrétiens qui sont ici esclaves m'a engagé à la

---

(1) Lettre de Trubert à Arnaud, Intendant Général des Galères, du 20 mai 1666.

(2) Lettre de M. Arnaud à Colbert, du 20 mai 1666.

» charge de Consul pour notre nation, de la part de Sa  
 » Majesté Très-Chrétienne, et dans le temps que j'ay sé-  
 » journé à Marseille avant de passer deçà, j'ai reconneu  
 » en votre conduite l'affection que vous avez à la chose  
 » publique, et particulièrement pour les pauvres esclaves,  
 » nos compatriotes, ce qui m'oblige, Messieurs, à  
 » vous en témoigner ma reconnoissance de leur part,  
 » vous suppliant de leur vouloir continuer les secours  
 » que vous leur pourrez procurer, vous assurant, de  
 » ma part, de mes très humbles respect et obéissance.  
 » J'ai rendu les lettres dont il vous plut me charger à  
 » M. Le Vacher et à moy, pour les Gouverneurs d'ici, et  
 » elles ont été très bien receues; si vous aviez la bonté  
 » d'en écrire de semblables de temps en temps, elles  
 » contribueroient beaucoup pour maintenir les choses  
 » en meilleur état pour le trafic avec la France, quoi-  
 » qu'ils ne veuillent pas démordre de leurs ordinaires  
 » pirateries.  
 » Plaise à Dieu d'y vouloir mettre la main pour nous  
 » en délivrer. Cependant, je vous prie de croire que je  
 » suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant  
 » serviteur.

» DUBOURDIEU. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

